

Communication aux membres

Sion, le 7 avril 2020

COVID-19 - Mesures extraordinaires touchant la branche de la construction : documentation et relations contractuelles

Chers Membres,

Depuis le début du déploiement des mesures extraordinaires prises par les autorités cantonales et fédérales pour faire face à la pandémie due au nouveau coronavirus, la branche de la construction est mobilisée et son organe faïtier, constructionvalais, a été appelé à siéger dans la Task force cantonale, mise sur pied par le Chef du département de l'économie, pour répondre aux défis qui se posent en termes économiques.

Ainsi, le comité de constructionvalais suit au plus près l'évolution de la situation et, lors de séances extraordinaires mises sur pied de façon hebdomadaire, veille à synthétiser attentes, inquiétudes et particularités de chacun des secteurs représentés dans l'association : mandataires de la construction, second-œuvre et artisanat du bâtiment, secteur principal de la construction et entreprises de carrelage. En ce sens, et afin de rendre compte au mieux de la réalité du terrain, nous avons adressé, par l'intermédiaire des associations membres, un questionnaire à chacune des entreprises membres. Ceci nous permettra de renseigner au mieux l'autorité en nous appuyant sur des faits et des constatations provenant de la base et nous vous remercions, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de le transmettre à vos associations sectorielles.

Devenu ainsi l'interlocuteur privilégié des autorités, le comité de constructionvalais n'aura de cesse de les sensibiliser à vos besoins spécifiques et surtout de les enjoindre, dès à présent, à ne pas ralentir la mise en œuvre de nouveaux projets, ni de surseoir à de nouvelles soumissions pour des projets déjà lancés.

Bonnes pratiques

Par la présente, le comité de constructionvalais souhaite, après avoir analysé divers cas et examiné les implications juridiques possibles, également vous exprimer quelques conseils et bonnes pratiques à adopter en matière de gestion contractuelle en cette période troublée pour tous.

1. A toutes les entreprises, nous rappelons l'importance de respecter le **devoir d'avis** concernant les possibles retards ou planifications évolutives qu'il serait légitime d'attendre en raison de la situation, et ce quelle qu'en soit la raison. Les sites de vos associations sectorielles proposent des lettres-types que vous pouvez bien entendu télécharger et utiliser. A ce propos, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites de vos associations sectorielles : les informations spécifiques qui vous sont destinées y sont tenues à jour et détaillées au mieux.
2. Par ailleurs, nous vous conseillons de tenir un **journal, aussi précis que possible et surtout documenté, de tous les événements de cette période**. En effet, dans toute future éventuelle procédure ou analyse par l'autorité, chaque détail devra être manifeste et surtout appuyé par des faits inévitables.
3. Au surplus, nous vous saurions gré de nous, ou à votre association sectorielle, transmettre **toute information relative à la suspension, à la renonciation ou au report**, par des mandataires publics, para-publics ou privés d'importance, **du lancement d'un projet ou de la publication d'une soumission**.

Enfin, dans le cas où vous vous apprêteriez à signer de **nouveaux contrats**, que ce soit dans le cadre d'une relation avec un mandataire public ou un mandataire privé, nous vous invitons instamment à préciser dans ce dernier la mention suivante, sous « conditions particulières », qui vous permettra de parer à toute éventualité :

« Vu les incertitudes liées à la durée de la pandémie, à son ampleur, vu les décisions du Conseil fédéral, des instances cantonales, des directives OFSP, toutes ayant et pouvant avoir des effets sur le contrat d'entreprise, et ce dans un délai à court, moyen ou long terme, et dans le but d'éviter des coûts inutiles basés sur des hypothèses incertaines, des spéculations et finalement des conflits ; les mesures imposées par le COVID-19 ne sont pas comprises dans la présente offre et feront l'objet d'un décompte complémentaire dûment documenté. »

En vous remerciant de votre attention et en demeurant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, chers Membres, nos meilleurs messages.

Alain Métrailler, Président de constructionvalais et Président AVE
Vincent Bonvin, Vice-Président constructionvalais et Président Bureau des métiers
Pierre-Alain Gabbud, Président AVMC
Gregorio Bonadio, Président SIA-Valais
Raoul Zengaffinen, Vice-président de l'AVE
Paul Bovier, Vice-président Tec-Bat